

8 septembre 2020

Communiqué de presse

Kathrin Schweizer est la nouvelle Présidente de la COPMA

Directrice de la sécurité bâloise, la Conseillère d'État Kathrin Schweizer reprend la présidence du comité directeur de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Elle succède au juge cantonal Guido Marbet, qui occupait le poste depuis 2007.

Merci au président Guido Marbet

Le juge cantonal Guido Marbet est membre depuis 2001 et président depuis 2007 du comité directeur de la COPMA. Sous son égide a été réalisé le passage de l'ancien au nouveau droit de protection des mineurs et des adultes, la COPMA ayant offert son soutien dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau droit et assuré la diffusion des informations nécessaires, notamment auprès du public. L'Assemblée plénière de la COPMA remercie Guido Marbet pour son grand engagement au fil des ans.

Successeur Kathrin Schweizer

Conseillère d'État de Bâle-Campagne, Kathrin Schweizer a été élue aujourd'hui à l'unanimité par l'assemblée plénière, comme nouvelle présidente du comité directeur de la COPMA. Elle est membre du gouvernement cantonal et directrice de la sécurité de Bâle-Campagne depuis la mi-2019. Dans les années à venir, la COPMA veut continuer à promouvoir une bonne coopération avec les services qui interviennent en amont, en particulier les services sociaux et les organisations privées comme Pro Senectute. Il est également important de pouvoir compter sur un réseau de curateurs privés et professionnels de qualité. Dans ces deux domaines, des décisions essentielles doivent être prises prochainement dans le cadre de projets déjà en cours. L'objectif est d'améliorer encore la protection des mineurs et des adultes.

Prof. Dr. Roland Fankhauser, nouveau président de la commission permanente

Il y a également du changement à la commission permanente consultative : Prof. Dr. Roland Fankhauser, professeur de droit civil et de procédure civile à l'Université de Bâle, reprendra la présidence de la commission permanente de la COPMA le 1^{er} janvier 2021. Il devient ainsi le successeur du Prof. ém. Dr. Dr. h.c Thomas Geiser, qui la présidait depuis 1996.

Davantage d'informations :

- Kathrin Schweizer, Présidente de la COPMA, tél. 041 367 48 48 (16h00-16h45)
- Diana Wider, Secrétaire générale de la COPMA, tél. 041 367 48 48 (16h00-16h45)

COPMA

La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) est une conférence intercantonale spécialisée de directeurs et directrices. Elle coordonne la coopération entre cantons, Confédération et organisations nationales. Elle organise des journées d'étude et autres événements, relève des données statistiques nationales et formule des recommandations professionnelles.